

# REGLEMENT PARTICULIER

# CHALLENGE DE FRANCE

# BASEBALL



**FFBS**

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
BASEBALL & SOFTBALL

Adoptés par le comité directeur du 24 mars 2025

---


# SAISON 2025

## SOMMAIRE

Chapitre 1 -	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	3
Article 1.	Caractéristiques .....	3
Article 2.	Cadre règlementaire .....	3
Article 3.	Cas non prévus.....	3
Chapitre 2 -	RÈGLES D'ORGANISATION .....	4
Article 4.	Échéancier.....	4
Article 5.	Nombre d'équipes.....	4
Article 6.	Formule sportive .....	4
Article 7.	Classement.....	5
Article 8.	Droits sportifs.....	5
Article 9.	Péréquations .....	5
Chapitre 3 -	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	5
I.	Equipes .....	5
Article 10.	Club .....	5
Article 11.	Ententes .....	5
Article 12.	Calendriers .....	5
Article 13.	Conditions d'engagement.....	5
Article 14.	Engagement définitif.....	6
II.	Joueurs.....	7
Article 15.	Tenue .....	7
Article 16.	Eligibilité individuelle .....	7
Article 17.	Joueurs formés localement.....	8
III.	Encadrants .....	8
Article 18.	Tenue et équipement.....	8
Article 20.	Eligibilité individuelle .....	8
IV.	Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs.....	8
Article 21.	Personnel médical et ramasseurs .....	9
V.	Officiels .....	9
Article 22.	Commissaires techniques et arbitres.....	9
Article 23.	Scoreurs, scoreurs-opérateurs et directeur de championnat.....	9
Chapitre 4 -	DÉROULEMENT DES RENCONTRES.....	11
Article 24.	Terrain .....	11
Article 25.	Équipements .....	11
Article 26.	Feuille de match.....	11
Article 27.	Durée des rencontres.....	12
Article 28.	Accélération du jeu .....	12
Article 29.	Visites .....	12
Article 30.	Règle du Tie Break.....	12
Article 31.	Forfait.....	12
Article 32.	Règles de départage.....	12

## CHAPITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

### Article 1. Caractéristiques

<b>Nom de l'épreuve</b>	Challenge de France de Baseball
<b>Années de participation</b>	19 ans et plus
<b>Genre</b>	Mixte
<b>Abréviation</b>	Challenge de France Baseball
<b>Commission fédérale sportive référente</b>	Commission fédérale sportive (CFS)
<b>Titre</b>	Champion du Challenge de France de Baseball
<b>Logo</b>	

### Article 2. Cadre réglementaire

La compétition définie à l'article ci-dessus est soumise au présent règlement particulier complété par les dispositions des règlements généraux, ainsi qu'aux dispositions des règles officielles du baseball publiées par la Fédération.

### Article 3. Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et dans les textes applicables, mentionnés à l'article ci-dessus, sont de la compétence du comité directeur fédéral qui prendra avis des commissions fédérales concernées et de la commission fédérale juridique et réglementation.

## CHAPITRE 2 - RÈGLES D'ORGANISATION

### Article 4. Échéancier

Date limite	
8 février 2025 (3 mois avant le début de la compétition)	Approbation par le comité directeur de la formule de la compétition (article 117 RG)
28 avril 2025	Remise à la CFS, par les équipes engagées, des rosters définitifs de douze joueurs minimum et de vingt-deux joueurs maximum figurant sur la liste des trente (article 15.4 RG)
	Mise à jour des rosters et des informations des joueurs dans myWBSC par les clubs engagés
8 au 11 mai 2025	Dates de la compétition

### Article 5. Nombre d'équipes

La compétition est composée de huit équipes.

### Article 6. Formule sportive

#### Article 6.1. Principes généraux

Le programme des rencontres s'étale sur quatre jours.

Les équipes sont réparties en deux poules de quatre équipes (sur la base du classement final de Division 1 Baseball de la saison 2024) :

- Poule A : 1<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> – Promu Division 2 Baseball
- Poule B : 2<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> – 7<sup>e</sup>

De manière générale, l'équipe la mieux classée lors du classement final Division 1 Baseball de la saison 2024 est considérée comme recevant la rencontre à l'exception des rencontres A5, B5 et de la finale pour laquelle il sera procédé à un tirage au sort et des demi-finales où l'équipe sans défaite est considérée comme recevante.

Premier jour

- Match A1 : le 1er rencontre le promu Division 2 Baseball
- Match B1 : le 2e rencontre le 7e
- Match A2 : le 4e rencontre le 5e
- Match B2 : le 3e rencontre le 6e

#### Article 6.2. Deuxième jour

- Match A3 : Perdant A1 vs Perdant A2
- Match B3 : Perdant B1 vs Perdant B2
- Match A4 : Gagnant A1 vs Gagnant A2
- Match B4 : Gagnant B1 vs Gagnant B2
- Match A5 : Gagnant A3 vs Perdant A4
- Match B5 : Gagnant B3 vs Perdant B4

A l'issue du 2ème jour, les perdants des matchs A3, B3, A5 et B5 sont éliminés.

#### Article 6.3. Troisième jour - Demi-finales

- Match C1 : Gagnant A4 vs Gagnant B5
- Match C2 : Gagnant B4 vs Gagnant A5

A l'issue du 3ème jour, les perdants des matchs C1 et C2 sont éliminés.

#### Article 6.4. Finale

Gagnant C1 vs Gagnant C2 (tirage au sort).

## **Article 7. Classement**

Le classement de la compétition est déterminé comme suit :

- 1er. Le vainqueur de la compétition
- 2e. Le finaliste de la compétition
- 3e. Les deux demi-finalistes
- 5<sup>e</sup>. Les perdants des rencontres A5 et B5
- 7<sup>e</sup>. Les perdants des rencontres A3 et B3

La CFS enregistrera le classement et le titre de vainqueur au vu du rapport des commissaires techniques de la compétition.

## **Article 8. Droits sportifs**

Le vainqueur de la compétition représente la France dans les compétitions européennes de la saison 2026 ouvertes aux clubs dans les conditions définies à l'Article 153 des règlements généraux.

La CFS, par délégation de la Fédération, attribue au vainqueur de la compétition une qualification pour une Coupe d'Europe.

Lorsque la France dispose de deux places en Baseball European Champions Cup « BECC » (sur dossier), le vainqueur de la compétition est qualifié pour cette compétition en 2<sup>ème</sup> place derrière le champion de Division 1 Baseball 2025.

Lorsque la France dispose de deux places en Baseball European Cup ou Baseball European Federation Cup, le vainqueur de la compétition est qualifié pour cette compétition en 2<sup>ème</sup> place derrière le champion de Division 1 Baseball 2025.

Lorsque la France n'a qu'une place en Champions Cup, le vainqueur de la compétition sera qualifié pour la CEB Cup.

Lorsque le vainqueur de la compétition est également le champion de Division 1 Baseball 2025, la seconde qualification en Champions Cup ou CEB Cup sera attribuée au finaliste de Division 1 Baseball 2025.

Pour les situations non prévues, le comité directeur fédéral statuera après avis de la CFS.

## **Article 9. Péréquations**

Péréquation entre les clubs engagés à l'exception du club organisateur si celui-ci est un club de Division 1 Baseball 2025.

Appel de fonds réalisé dans les trente jours suivant la fin de la compétition selon le nombre de joueurs et d'entraîneurs déplacés dans la limite de vingt-quatre personnes.

Versement du solde après réception de la totalité des sommes dues par les clubs débiteurs.

# **CHAPITRE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

## **I. Equipes**

### **Article 10. Clubs**

Participent à la compétition les clubs engagés en Division 1 Baseball pour la saison 2025.

### **Article 11. Ententes**

Les ententes sont interdites.

### **Article 12. Calendriers**

#### **Article 12.1. Calendrier provisoire**

La CFS établit le calendrier provisoire en concertation avec l'organisateur de la compétition en y apportant le cas échéant des corrections. L'organisateur fera ses propositions par écrit.

**Article 12.2. Calendrier définitif**

La CFS communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés.

**Article 13. Conditions d'engagement**

**Article 13.1. Conditions générales**

Chaque club s'engage à :

- A avoir pris connaissance du présent règlement particulier de la compétition, ainsi que des statuts, du règlement intérieur, des règlements généraux, du règlement disciplinaire et du guide fédéral financier de la Fédération, en vigueur,
- A respecter les conditions d'engagement en Division 1 Baseball 2025.

**Article 13.2. Conditions structurelles**

Cf. article 13 du règlement particulier de Division 1 Baseball 2025.

**Article 13.3. Conditions financières**

Chaque club s'engage à :

- Régler, selon les modalités et l'échéancier communiqués par la Fédération, les montants définis dans le guide financier fédéral de la provision de scorage et d'établissement des statistiques pour la compétition,
- Couvrir l'intégralité des frais liés à l'arbitrage, au commissariat technique, au scorage et à l'établissement des statistiques lui incombant en fin de compétition, après état récapitulatif des frais engagés et péréquation de la charge.

**Article 13.4. Conditions d'encadrement**

Cf. article 13 du règlement particulier de Division 1 Baseball 2025.

**Article 13.5. Conditions d'arbitrage**

Non applicable.

**Article 13.6. Conditions de scorage**

Non applicable.

**Article 13.7. Conditions matérielles**

Chaque club s'engage à disposer de deux jeux de maillots : un clair et un sombre.

**Article 13.8. Conditions sportives**

Chaque club s'engage à participer à la Division 1 Baseball 2025 pendant toute la durée de la compétition.

**Article 13.9. Conditions de promotion de la compétition**

Chaque club s'engage à :

- Collaborer activement entre eux, avec la Fédération, avec les médias locaux et nationaux, ainsi que sur les réseaux sociaux, pour promouvoir les matchs, les joueurs et la compétition dans son ensemble,
- Utiliser les logos et la marque de la compétition et de la Fédération de manière conforme aux directives établies pour assurer une image de marque uniforme,
- Déposer sur la plateforme dédiée (myWBSC), au plus tard dix jours avant la 1<sup>ère</sup> journée de la compétition, le logo de l'équipe (à jour), ainsi que la photographie en format portrait de chaque joueur et renseigner les caractéristiques de ces derniers (positions sur le terrain, côté de lancer et frappe notamment).

**Article 13.10. Autres conditions**

Non applicable.

**Article 14. Engagement définitif**

**Article 14.1. Dossier d'engagement définitif**

Non applicable.

**Article 14.2. Engagement électronique**

Chaque club doit, via le module sportif E-Licence, engager son équipe à la compétition, et y rattacher un roster de joueurs et un roster de staff, dans les mêmes temps que la remise du dossier d'engagement définitif en Division 1 Baseball 2025.

**II. Joueurs**

**Article 15. Tenue**

Cf. Article 154 des règlements généraux.

Conformément à l'Article 154.2 des règlements généraux, les joueurs ne doivent pas changer de numéros d'uniforme indiqués sur le roster définitif remis lors de la réunion technique précédant la compétition.

Néanmoins, en cas de force majeure, et à la condition que le manager de l'équipe en informe préalablement le ou les commissaire(s) technique(s) avant le début de la rencontre, une dérogation aux dispositions de l'Article 154.2 précité pourra être accordée.

**Article 16. Eligibilité individuelle**

**Article 16.1. Principes généraux**

Les joueurs de la compétition sont soumis aux dispositions des Articles 155 à 163 des règlements généraux.

Seuls peuvent participer à la compétition les joueurs inscrits sur la liste définitive, ou à défaut sur la liste provisoire, des trente joueurs communiquée à la CFS pour la Division 1 Baseball 2025, conformément aux dispositions de l'Article 159.4 des règlements généraux.

**Article 16.2. Lanceurs de 18 ans et moins**

Pour les lanceurs de 18 ans et moins participant à la compétition :

Le temps de repos imposé à un lanceur, selon le nombre de lancers qu'il a effectués, est le suivant :

1 à 40 lancers :	aucun repos imposé,
41 à 60 lancers :	1 jour de repos imposé,
61 à 80 lancers :	2 jours de repos imposé,
81 à 95 lancers :	3 jours de repos imposé.

Règle de lancers par journée :

- Interdiction de dépasser 95 lancers par journée.
- Interdiction d'être sur le monticule plus d'une fois par journée.

Règle de lancers pour l'ensemble de la compétition :

- Interdiction de dépasser 130 lancers sur la durée de la compétition,
- 1-40 lancers : aucun repos imposé,
- 41-60 lancers : 1 journée complète de repos,  
Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et receveur,
- 61-80 lancers : 2 journées complètes de repos,  
Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et receveur,
- Plus de 80 lancers : 3 journées complètes de repos,  
Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et receveur,
- Les lancers d'échauffement et « pick-offs » ne sont pas comptabilisés,
- Une journée de repos commence le soir de la rencontre à 0.00 jusqu'à minuit (soit 24h minimum).

Même lorsque le nombre de lancers prévus par le présent règlement est en passe d'être atteint ou dépassé par un lanceur, ce dernier peut néanmoins terminer la présence à la batte du frappeur.

Les dispositions du présent article, concernant les règles de lancers pour les lanceurs de 18 ans et moins, seront mises en œuvre par le play by play officiel de la Fédération aux fins de comptabilisation des lancers pour les rencontres de la compétition.

En cas de non-respect des dispositions relatives au temps de repos et aux règles de lancers, une défaite par pénalité sera prononcée par les commissaires techniques.

## **Article 17. Joueurs formés localement**

### **Article 17.1. Quotas**

Compétition	Nombre de JFL en jeu	Start JFL	Manches lancées par des JFL
<b>Challenge de France</b>	Garantir la présence continue de 5 joueurs JFL en jeu	Sur une des deux premières rencontres : un match au moins devra être débuté par un lanceur JFL	Sur une des deux premières rencontres : au moins 7 manches devront être lancées par un ou des lanceurs JFL  10 manches au total devront être lancées par un ou des lanceurs JFL sur la compétition à la fin des 1/2 finales pour les équipes concernées

### **Article 17.2. Cas particuliers aux règlements JFL**

Une rencontre est définie en sept manches pour la compétition, selon l'Article 210.2 des règlements généraux, et toutes les manches non jouées (y compris les demi-manches) sont considérées comme JFL.

Il est possible d'avoir seulement quatre joueurs JFL en défense et en plus un joueur JFL comme frappeur désigné. La présence continue de cinq joueurs JFL est respectée sur la feuille de scorage.

Il est possible d'avoir cinq joueurs JFL en défense dont le lanceur et en plus un joueur non JFL comme frappeur désigné. La présence continue de cinq joueurs JFL est respectée sur la feuille de scorage.

Le start d'un lanceur JFL sera validé après avoir affronté a minima les trois premiers frappeurs dans la première manche. Il peut cependant être remplacé après les trois premiers frappeurs par un autre lanceur JFL.

Si le lanceur partant se blesse avant d'avoir affronté trois frappeurs, il devra être remplacé par un autre lanceur JFL pour valider le start JFL. Une manche JFL sera comptabilisée par la CFS après trois retraits (référence 5.10g des Règles officielles du baseball).

L'infraction aux règles d'utilisation du "Nombre de JFL en jeu" est sanctionnée d'une pénalité financière par joueur utilisé irrégulièrement ainsi que par une défaite par pénalité pour l'équipe fautive.

## **III. Encadrants**

### **Article 18. Tenue et équipement**

cf. Article 164 des règlements généraux.

### **Article 19. Conditions d'exercice**

cf. Article 165 des règlements généraux.

### **Article 20. Eligibilité individuelle**

Les encadrants (managers et coaches) doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral.

Un encadrant ne figurant pas sur le roster staff de son équipe ne sera pas autorisé à entrer sur l'aire de jeu et dans l'abri des joueurs.

Toute infraction à ce règlement entraînera une pénalité financière, définie dans le guide financier fédéral, pour l'équipe fautive.

## **IV. Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs**



## **Article 21. Personnel médical et ramasseurs**

Le personnel médical du club et les ramasseurs de balles et battes doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral.

### **V. Officiels**

Les officiels doivent disposer d'un espace dédié, clos et sans contact avec le public, avec une connexion internet haut débit et des prises de courant.

## **Article 22. Commissaires techniques et arbitres**

### **Article 22.1. Désignation**

Nomination des commissaires techniques : CFS

Nomination des arbitres : CFA

Désignation pour les rencontres : le(s) commissaire(s) technique(s) après avis du superviseur des arbitres.

Présence à la réunion de la commission technique : obligatoire

### **Article 22.2. Fonctions des commissaires techniques**

Les commissaires techniques :

- veillent au bon déroulement de la compétition et au respect de l'application des dispositions des règlements généraux et du présent règlement :
  - o ils contrôlent l'éligibilité et, en cas de doute sur l'identité d'un joueur, son justificatif d'identité,
  - o ils contrôlent le respect des obligations de l'organisateur ;
- s'assurent de la régularité des rencontres :
  - o ils déterminent les règles spécifiques de terrain et les communiquent lors de la réunion technique à tous les intervenants de la compétition,
  - o ils veillent au respect des règles d'accélération du jeu,
  - o ils statuent sur les protêts déposés pendant une rencontre et veillent au respect de la procédure ;
- adaptent le programme des rencontres de la compétition en cas de pluie et de manque de luminosité ;
- appliquent les sanctions découlant du présent règlement ;
- représentent la Fédération lors d'un contrôle anti-dopage et fournissent les documents nécessaires ;
- après chaque rencontre, doivent faire parvenir à la CFS par courrier électronique, la feuille de match et, le cas échéant, le ou les comptes-rendus d'expulsion rédigé(s) par l'arbitre de cette rencontre ;
- veillent à la diffusion générale des informations de la compétition par l'intermédiaire du cahier journalier du site de la compétition.

### **Article 22.3. Nombre d'arbitres**

La mécanique à trois arbitres sera utilisée pour les rencontres des deux premières journées de compétition.

La mécanique à quatre arbitres sera utilisée pour les rencontres des demi-finales.

La mécanique à quatre arbitres sera utilisée pour la finale.

### **Article 22.4. Prise en charge financière**

L'ensemble des frais des arbitres et commissaires techniques (indemnités selon le barème fédéral, des frais de déplacement, de repas et d'hébergement) sera payé directement par la Fédération.

Les clubs qualifiés pour la compétition s'engagent à couvrir l'intégralité des frais liés à l'arbitrage et aux commissaires techniques de cette compétition (péréquation de la charge).

A la fin de la compétition, un état récapitulatif des frais sera établi par les services de la Fédération et la CFA.

L'intégralité de la charge sera alors répartie entre les clubs qualifiés et imputée, pour ceux-ci, sur la provision versée au titre de la Division 1 Baseball 2025.

**Article 23. Scoreurs, scoreurs-opérateurs et directeur du scorage**

**Article 23.1. Désignation**

Nomination : CFSS

Désignation pour les rencontres : le ou les commissaire(s) technique(s) assistés par le directeur du scorage

Présence à la réunion de la commission technique : obligatoire

Publication quotidienne du bulletin des statistiques de la compétition (rosters définitifs, statistiques de chaque rencontre, statistiques par équipe, comptage des lancers pour les 18U, etc.) : directeur du scorage

**Article 23.2. Prise en charge financière**

Les indemnités, selon le barème fédéral, et les frais de repas, d'hébergement et de déplacement des scoreurs, des scoreurs-opérateurs, statisticien et directeur du scorage, seront payés directement par la Fédération après règlement de la provision scorage et statistiques de la compétition.

## CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

### Article 24. Terrain

#### Article 24.1. Caractéristiques

Il est recommandé que le type de terrain correspondant à la compétition soit le terrain type Label Or pour le terrain principal.

Le monticule fixe est obligatoire.

#### Article 24.2. Occupation des terrains

L'équipe recevant occupe l'abri des joueurs de troisième base.

Lorsque le club organisateur joue à domicile, il occupe l'abri des joueurs qu'il occupe habituellement.

Lorsqu'une équipe joue deux rencontres de suite, elle ne change pas d'abri de joueurs.

L'équipe recevant se présente sur le terrain 2 heures 10 minutes avant le début d'une rencontre :

- 40 minutes de « batting » à l'équipe recevant,
- 40 minutes de « batting » à l'équipe reçue,
- 10 minutes « d'infield-outfield » à l'équipe recevant,
- 10 minutes « d'infield-outfield » à l'équipe reçue,
- 10 minutes de remise en état du terrain,
- 10 minutes pour le protocole.

La réunion à la plaque de marbre entre arbitres et coachs est tenue 5 minutes avant le début de la rencontre.

Pour les rencontres suivantes, les terrains d'entraînement et/ou batting cage sont à la disposition des clubs pour effectuer leur « batting ».

Le ou les commissaire(s) technique(s) de la rencontre partageront le temps restant entre les équipes pour l'entraînement « d'infield- outfield », 10 minutes pour l'équipe d'entretien pour refaire le terrain et les lignes et 10 minutes pour le protocole.

### Article 25. Équipements

Les battes utilisées doivent être conformes à la circulaire « Battes Officielles Baseball – saison 2025 »

Les balles utilisées doivent être conformes à la circulaire « Balles Officielles Baseball – saison 2025 » et fournies par la Fédération.

### Article 26. Documents officiels

#### Article 26.1. Feuille de match

Non applicable.

#### Article 26.2. Line-up et feuilles de score

Les line-up et les feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels.

Les line-up doivent être déposés soixante minutes avant le début de la rencontre auprès du ou des commissaire(s) technique(s) et des scoreurs. Des modifications des line-up peuvent être applicables jusqu'à leur échange.

#### Article 26.3. Bulletin officiel des commissaires techniques

Le bulletin officiel de la compétition est quotidien et est communiqué sur myWBSC. Il est rédigé par le directeur du scoreage, sous la supervision des commissaires techniques. Il doit comporter :

- les rosters définitifs de chaque équipe,
- Le fichier du nombre de lancers de chaque lanceur 18U,
- Les désignations des officiels,
- Les éventuelles décisions disciplinaires et pénalités sportives,
- Toutes les décisions/notifications des commissaires techniques.

### **Article 27. Réunion technique**

Une réunion technique réunissant les officiels de l'arbitrage, du scoring, de l'organisateur et des équipes participantes sera programmée avant le début de la compétition par le ou les commissaire(s) technique(s).

Les clubs participant à la compétition doivent participer à la réunion technique. En cas d'absence, le club sera sanctionné par une pénalité financière dont le montant est défini dans le guide financier fédéral.

Lors de la réunion technique, les délégués des équipes présenteront les documents officiels suivants, signés et tamponnés par le président du club :

- Sur support papier dans le cas d'une réunion technique en présentiel : le roster définitif, correctement rempli, comprenant douze joueurs minimum et vingt-deux joueurs maximum figurant sur la liste des trente de la Division 1 Baseball 2025 et incluant le roster staff,
- Par courrier électronique, avant 12h, dans le cas d'une réunion technique en visioconférence : l'extraction du roster définitif sur l'extranet fédéral, comprenant douze joueurs minimum et vingt-deux joueurs maximum figurant sur la liste des trente de la Division 1 Baseball 2025, et incluant le roster staff,

Le(s) commissaire(s) technique(s) désigné(s) par la CFS signe(nt) le roster et confirme(nt) par sa signature que les joueurs concernés sont régulièrement inscrits.

- L'attestation collective de licence du club concerné prévue par les dispositions de l'Article 205 des règlements généraux, correspondant aux licenciés du roster définitif.

Le refus de présenter les documents officiels correctement remplis sera considéré comme non conforme au présent règlement et entraînera une pénalité financière définie dans le guide financier fédéral à l'encontre du club fautif.

Les documents et rosters définitifs dûment vérifiés et signés par les commissaires techniques deviennent les rosters officiels des équipes participantes et aucun changement ne sera admis.

Seuls les joueurs figurant sur les rosters officiels sont considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition. Séparément du line-up initial, tous les joueurs sur la liste officielle seront considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition.

### **Article 28. Durée des rencontres**

Conformément à l'Article 210 des règlements généraux, les rencontres se jouent en sept manches.

Règle des dix points d'écart : la rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins dix points d'écart à partir de cinq manches complètes.

### **Article 29. Accélération du jeu**

cf. Article 211 des règlements généraux.

### **Article 30. Visites**

cf. Article 212 des règlements généraux.

### **Article 31. Règle du Tie Break**

La règle du Tie-Break de l'Article 213 des règlements généraux s'applique pendant la compétition sauf pour les rencontres des demi-finales et de la finale.

### **Article 32. Forfait**

Cf. Article 204 des règlements généraux.

### **Article 33. Règles de départage**

cf. Article 131 des règlements généraux.

### **Article 34. Discipline**

Un 2ème avertissement pendant la compétition sur le même joueur ou coach sera sanctionné d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition.

REGLEMENT PARTICULIER CHALLENGE DE FRANCE BASEBALL – FFBS  
SAISON 2025

Une expulsion d'un joueur ou d'un coach pendant la compétition sera sanctionnée d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition, en sus de la pénalité financière prévue au guide financier fédéral, conformément au barème disciplinaire.

Des poursuites disciplinaires pourront être également engagées, conformément au règlement disciplinaire fédéral, en cas de fraude ou tentative de fraude.